



RULES (Version en Français en 2de partie du document)

6th FÊTE DE L'ESTAMPE : Saturday, 26th May, 2018

Online registration until 10th April, 2018 to guarantee inclusion in the edited program

La Fête de l'estampe

Manifestampe, the French printmakers' federation, is pleased to announce the 6th "Fête de l'estampe" (Printmaking festival).

Over the years, the success of this festival has made it an unmissable event in the cultural calendar. La Fête de l'estampe provides a festive opportunity for many to discover this rich art that includes lithography, engraving, serigraphy, artists' books and even digital prints. Exhibitions, outdoor studios, training sessions, open studios, conferences, performances, auctions, giant prints,... are organised in many regions on 26th May, 2018, for one day, or longer in some areas.

Where?

Anywhere : in artists' studios, art galleries, in the street, in libraries, gardens, museums, schools, art schools ... all initiatives are welcome.

When?

On Saturday, May 26th, 2018. Events may also be organised to last several days or weeks, providing the date of 26th May is included.

Who?

La Fête de l'estampe is dedicated to anyone involved in printmaking: artists, engravers, lithographers, serigraphers, museums, printers, gallery owners, collectors, artists' associations,...

How?

Alone or as part of a group, organisers create their own event as they wish, choosing the venue and opening hours, and taking responsibility for advertising and contacting the media.

How to register?

Online registration only on the dedicated website www.fetedelestampe.fr. Special form for a European event outside France: [Here](#). On this website, all events will be listed for each region and each country.

The events must be related to printmaking.

Entry fees: 15 euros (payment online) or 45 euros if you require an invoice. Entry fees are not refundable.

The event will be published online once payment has been made and the registration validated.

« Manifestampe » and « Fête de l'estampe » logos will be inserted on communication documents about each event. Organisers are responsible for the information about their event. By providing this information, organisers authorise Manifestampe to publish this information on its websites for publicity purposes.

Organisers furthermore authorise the use of photographs from their events for publicity purposes related to "Fête de l'estampe". If an organiser cancels an event, Manifestampe will not be held responsible.

Fees

Entry fees: 15 euros (payment online) or 45 euros if you require an invoice. Entry fees are not refundable.

The event will be published online once payment has been made and registration validated.

Communication

Manifestampe promotes the events on its dedicated website www.fetedelestampe.fr. Organisers are responsible for promoting their events in the regions where their events are to be held.

In early May, each organiser will receive posters, flyers and a printed list of the events as well as badges for the communication.

Organisers are responsible for the accuracy of the information provided in the application form. Manifestampe reserves the right to share this information as well as any photographs from the events organised.

The Manifestampe and Fête de l'estampe logos are registered trademarks. They must be printed on the documents related to each event.

*With the support of the French
ministry for Culture*



Avec le soutien
du ministère de la Culture
et de la Communication



Contacts

Fête de l'estampe :

Website: <http://fetedelestampe.fr> - Email: fetedelestampe@manifestampe.org

Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe

Head office: 5 rue Pierre Séward 75009 Paris - France

Site Internet: <http://manifestampe.org> - Courriel : contact@manifestampe.org



RÈGLEMENT

6^e FÊTE DE L'ESTAMPE : samedi 26 mai 2018

Inscriptions en ligne jusqu'au 10 avril 2018 pour figurer sur le programme

La Fête de l'estampe : un rendez-vous annuel

Manifestampe lance la sixième édition de la Fête de l'estampe. Devenue au fil des années un succès, c'est un rendez-vous à ne pas manquer. La Fête de l'estampe permet à un large public de découvrir dans une ambiance chaleureuse la richesse de ce moyen d'expression qui comprend la gravure, la lithographie, la sérigraphie ou encore les procédés numériques. Des expositions, ateliers en plein air, stages, démonstrations, portes ouvertes, cours, conférences, performances, cartons ouverts dans la rue, ventes aux enchères, kakémonos géants, etc. sont organisés dans toute la France et même au-delà, en Europe, le jour de la Fête de l'estampe, le 26 mai 2018. La Fête de l'estampe 2018 reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

Où faire la Fête de l'estampe ?

Partout : dans des ateliers, dans des galeries d'art, dans la rue, dans des bibliothèques, des parcs et jardins, des musées, des écoles, en ville ou à la campagne, dans des lieux prestigieux ou insolites. Toutes les initiatives sont possibles. Partout en France... et même en Europe !

Quand faire cette fête ?

Le samedi 26 mai 2018, bien entendu. Les événements prévus peuvent commencer avant et se terminer après le 26. **Tout événement annoncé doit être ouvert au public le 26 mai 2018.**

Qui peut participer ?

La Fête de l'estampe est ouverte à tous les acteurs de l'estampe : artistes plasticiens, graveurs, lithographes, sérigraphes, galeristes, musées, imprimeurs de l'estampe, collectionneurs d'estampes, etc. Tous ont à cœur de mettre l'estampe en valeur auprès du public, et particulièrement ce jour-là !

Comment s'organiser ?

Seul ou collectivement, chaque participant à la fête conçoit son propre événement comme il l'entend. Il fait les démarches nécessaires auprès des lieux pressentis, choisit les horaires et les conditions d'accueil du public, il sollicite les moyens d'informations locaux. (*Voir le dossier « revue de presse » de la fête 2017, utile à toutes les démarches préparatoires auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des institutions et organismes culturels, de partenaires ou de sponsors, [téléchargeable sur le site](#)*).

Comment s'inscrire ?

- Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet dédié, qui répertorie tous les événements classés par région et par département ainsi que ceux qui auront lieu ailleurs en Europe. [S'inscrire](#)
- Les événements proposés sont obligatoirement en rapport avec l'estampe.
- Chaque participant, qu'il soit individuel, association, institution, société, etc. remplit précisément le formulaire en ligne et s'acquitte des frais de participation demandés.
- Après relecture et validation, l'événement est publié sur le site Internet.

Frais de participation

- **15 € de frais de participation** sont à régler à l'inscription, soit en ligne par carte bancaire ou Paypal, soit par chèque
- ou 45 € de frais de participation si vous souhaitez recevoir une facture.
- Si vous êtes un établissement public et que vous réglez par mandat administratif : remplissez le formulaire et écrivez-nous par courriel pour préciser vos besoins en matière de facture pour le règlement. Votre événement est mis en ligne au plus vite une fois les questions administratives réglées.
- > Les règlements par chèque, libellés à l'ordre de Manifestampe, sont à envoyer à Manifestampe-Fête de l'estampe, 5 rue Pierre Sémard, 75009 Paris
- > Les frais de participation ne sont pas remboursables

La communication

- Manifestampe communique et promeut la Fête de l'estampe par son site Internet, le site Internet dédié, sa présence sur les réseaux sociaux, etc. Elle s'occupe aussi d'avertir les grands médias d'informations nationaux ainsi que la presse spécialisée (*Voir, dans [le dossier revue de presse 2017](#), quelques annonces obtenues en 2017*). Il importe que les participants fassent le nécessaire pour promouvoir leurs événements auprès des médias d'informations locaux, départementaux ou régionaux.



RÈGLEMENT

6^e FÊTE DE L'ESTAMPE : samedi 26 mai 2018

Inscriptions en ligne jusqu'au 10 avril 2018 pour figurer sur le programme

- Afin de mettre en exergue des événements nouveaux ou exceptionnels, Manifestampe sélectionne, au fur et à mesure des inscriptions, des événements qui serviront à une dizaine de *Focus* de communication publiés chaque quinzaine de février à mai 2018 sur la page d'accueil du site Internet.
- Début mai, les participants reçoivent par voie postale des documents de communication Fête de l'estampe : affiches Fête de l'estampe, des flyers et stickers, destinés à la promotion de leurs événements.
- Le site Internet de la Fête de l'estampe permet d'éditer la liste des événements par région. En outre, y sera disponible courant mai 2018 un dépliant 3 volets imprimable avec tous les événements classés par régions et départements. **Ne pourront figurer dans ce document que les événements inscrits sur le site de la fête avant le 10 avril 2018.**
- Chaque participant assume la responsabilité des informations mentionnées dans le formulaire d'inscription et autorise leur diffusion par Manifestampe qui est aussi autorisé à utiliser et diffuser librement les photos liées aux événements proposés.
- **Le logo de Manifestampe et celui de la Fête de l'estampe doivent figurer obligatoirement** sur les documents de communication des participants.
- En cas d'annulation d'un événement, Manifestampe ne peut être tenue pour responsable.

Contacts

Fête de l'estampe :

Site Internet : <http://fetedelestampe.fr> - Courriel : fetedelestampe@manifestampe.org

Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe

Siège social : 5 rue Pierre Sémard 75009 Paris

Site Internet : www.manifestampe.org Courriel : contact@manifestampe.org



Avec le soutien
du ministère de la Culture
et de la Communication

